

Mise en ligne : 8 janvier 2015.
Dernière modification : 2 décembre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANCO-HÉBRIDAISE (1927-1930)

(exploitation des plantations Kerr Brothers dans l'île de Spiritu Santo)
Émanation de la [Compagnie française immobilière des Nouvelles Hébrides](#)

MERLIN (Martial-Henry)(1860-1935), président

Gouverneur général de l'AEF (1908-1917), de Madagascar (1917-1918), de l'Afrique Occidentale française (1919-1923) et de l'Indo-Chine (1922-1925). Reconverti dans les affaires.

président de l'Union minière indochinoise (1928).
Voir [encadré](#).



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANCO-HÉBRIDAISE
Société anonyme au capital de 15.000.000 de fr.
divisé en 60.000 actions de 250 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Breuillaud, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 3 avril 1927

Siège social à Paris
ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Martial Merlin
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Serge Volper

Idem

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

La signature de droite se retrouve sur les titres Hagen et Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides.



Coll. Jacques Bobée

Idem

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Avec une signature différente à droite.

Compagnie générale franco-hébridaise
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1927)

En voie de formation, cette société anonyme aura pour objet l'acquisition et l'exploitation de propriétés situées à la baie des Tortues, à Port-Diamant et à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides).

Le siège social sera établi à Paris, 11 *bis*, rue Scribe.

Le capital sera fixé à 15 millions, en actions de 250 fr., toutes à souscrire en numéraire. Il sera créé, en outre, 30.000 parts bénéficiaires, sur lesquelles 26.000 seront allouées en rémunération d'apports aux fondateurs : MM. Charles Aupied ¹, à Paris, 92, avenue Mozart, et Joyer, à Paris, 4, rue de la Planche.

¹ Charles Émile Aupied (Mussidan, 1870-Paris, 1950) : agent de change près la Bourse de Bordeaux (1905-1912), administrateur délégué, puis président de la Société française des Nouvelles-Hébrides. Voir encadré.

Compagnie générale franco-hébridaise
(*La Journée industrielle*, 5 avril 1927)

Nous avons annoncé le 9 mars dernier la formation de cette société anonyme qui est aujourd'hui définitivement constituée.

Le siège a été fixé à Paris, 11 *bis*, rue Scribe.

Rappelons que cette société a pour objet l'acquisition et l'exploitation des propriétés de MM. Kerr Bros Ltd et J. Petersen, situées à la Baie des Tortues, à Port-Diamant et à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides).

Le capital a été fixé à 15 millions, divisé en 80.000 actions de 250 fr. chacune, toutes souscrites en numéraire. En outre, il a été créé 30.000 parts de fondateur, sur lesquelles 18.000 ont été allouées à M. Charles Aupied, à Paris, 92, avenue Mozart, et un même nombre à M. Joyer, à Paris, 1, rue de la Planche ; les 4.000 parts restantes ont été attribuées à MM. Kerr Bros Ltd.

Les premiers administrateurs sont : MM. Martial Merlin, gouverneur général honoraire des colonies, à Neuilly-sur-Seine, 14, rue Saint-Pierre ; Albert Luc, administrateur de la Société française des Charbonnages du Tonkin, président de la Société française des Nouvelles-Hébrides, à Paris, 4, rue Chauchat ; Charles Aupied, administrateur de la Société française des Nouvelles-Hébrides ; Henri Girot, administrateur de la Compagnie de Navigation et de Commerce d'Extrême-Orient, administrateur de la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, à Paris, 92, avenue Mozart ; Adolphe Gouin, vice-président de la chambre de commerce de Marseille, à Marseille, 108, Grand-Chemin-de-Toulon ; Joyer ; Raoul Duval et Cie, négociants, au Havre, place Carnot ; Charles Revel, à Paris, 43, avenue de la Grande-Armée ; Kerr Bros Ltd, à Sydney ; et la Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides, à Paris, 8, rue Rossini.

UN NOUVEAU DEPART
(*Le Journal des finances*, 3 février 1928)

Depuis l'introduction au Parquet vers le milieu de novembre, au cours de 265, des actions de la Compagnie Franco-Hébridaise, ce marché a été abandonné à lui-même, sans qu'un contrôle assurât le classement des titres et l'équilibre des cours qui se sont effrités.

Depuis quelques semaines, la cote ne porte même plus trace de négociations.

Il serait cependant surprenant que cette situation se prolongeât longtemps encore. La qualité de l'affaire est indiscutable, ses résultats actuels fort intéressants, son avenir plein de promesses, son patronage de bon aloi puisqu'elle compte au sein de son conseil d'administration que préside M. Merlin, gouverneur général honoraire des colonies ; MM. Luc ², administrateur des Charbonnages du Tonkin ; Henri Girot ³, administrateur de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient [CCNEO] et des Charbonnages du Tonkin ; A[ndré] Goüin, vice-président de la chambre de commerce de Marseille [gendre d'Albert Luc et commissaire aux comptes

² Albert Luc : de la [Banque A. Luc & Cie](#), Paris.

³ Henri Girot : fils de Charles Girot, banquier, administrateur des Charbonnages du Tonkin. Marié à Louise Urruty, fille de François Urruty (de l'Auxiliaire des mines, puis de Minerais et métaux, qu'il représenta dans une foultitude de sociétés). Administrateur des Charbonnages du Tonkin (après son père et avant son fils Henri) et des Mines de zinc de Chodon, de la Compagnie coloniale de Vaté. Il faisait souvent équipe avec Albert Luc.

des Charbonnages du Tonkin] ; Ch[arles] Revel ⁴, inspecteur général des colonies du cadre de réserve, administrateur de la Compagnie cotonnière [*sic : coloniale*] de Vaté, etc.

Les noms de ces personnalités indiquent que les éléments nécessaires à un succès commercial et boursier se trouvent réunis.

Pourquoi est-on parti pour s'arrêter, pour quoi a-t-on stoppé ? Sans doute parce que le groupe intéressé a compris dès les premiers pas qu'il ne convenait point, pour écouler le papier et le classer, de se fier uniquement au prestige, d'ailleurs indiscutable, d'une maison de coulisse et à la grande valeur intrinsèque de l'entreprise.

On s'organise et on se prépare à partir cette fois du bon pied. Une grosse firme de la place serait en conversation pour assurer le contrôle du marché.

Il est fort possible d'ailleurs que la sollicitude de cette firme ne concerne pas seulement la Compagnie franco-hébridaise, mais s'étende à une autre affaire des Nouvelles-Hébrides [la Cie agricole et minière] naguère encore chère à M. Vereecken et dont les actions et les parts ont baissé dans des proportions considérables depuis quelques mois.

LE DÉPART

(*Le Journal des finances*, 11 mai 1928)

Les parts de la Compagnie franco-hébridaise ont valu tout près de 1.000 francs, il y a quelques mois ; elles viennent de passer brusquement de 700 à 775 et paraissent commencer un nouveau mouvement.

Au Parquet, le marché des actions redevient actif. Ainsi se trouvent réalisés nos pronostics du 9 mars, lorsqu'il nous paraissait possible de conclure de certaines touches symptomatiques à un mouvement prochain.

L'action était complètement abandonnée un peu au-dessus de 200 vers le début de février ; quelques achats de gens avertis poussaient les cours jusqu'aux environs de 250 .; puis soudain, il y a quelques jours, le marché s'est révélé ferme et dans de bonnes dispositions.

Nous crevons que certaines maladresses ont été réparées, que les difficultés et les questions de personnes qui avaient gêné le départ ont été heureusement réglées. Cela ne saurait surprendre, lorsqu'il s'agit d'entreprises patronnées par des hommes aussi éminents et aussi sympathiques que M. Luc, administrateur des Charbonnages du Tonkin, et que M. Henri Girot.

(*Le Journal des finances*, 18 mai 1928)

L'introduction [à Bruxelles] des actions de la Franco-Hébridaise, déjà cotée au Parquet de Paris, ne paraît devoir faire aucune difficulté. Le moment est bien choisi, car le voyage que le roi Albert effectuera au Congo le mois prochain sera très probablement le signal d'une particulière activité sur le marché des valeurs coloniales dans la capitale belge.

⁴ Charles Revel : ancien inspecteur général de première classe des colonies, il avait effectué plusieurs missions dans le Pacifique. Grand officier de la Légion d'honneur. Administrateur de la Société agricole du Sông-Ray et des Hévéas de Chalang en Indochine, président et administrateur délégué de la Cie cotonnière des Nouvelles-Hébrides, administrateur de la Cie coloniale de Vaté et de la fameuse Banque française de l'union générale des fonctionnaires montée par Georges Alexandre, escroc patenté, et qui fit faillite en janvier 1934.

On parle aussi de l'inscription, à Bruxelles, des titres également cotés au Parquet de Paris, d'une autre grande entreprise, africaine celle-là : de la Compagnie du Haut Ogooué [SHO].

FRANCO-HÉBRIDAISE (*Le Journal des finances*, 22 juin 1928)

La courbe des cours de l'action Franco-Hébridaise depuis le début de mai est assez curieuse à examiner : 246 le 1^{er} mai, 263 le 7, 280 le 14, 265 le 18, 258 le 24, 251 le 31 ; en juin le titre est peu souvent coté et en nouvelle baisse : 240 le 6, 240 le 14, 212 le 18 juin, 212 encore le 19.

Cela signifie que le groupe intéressé à la vente de ce papier, qui n'est pas encore classé, a eu plus de demandes que d'offres dans la première moitié du mois de mai ; les cours ont monté. Puis la brusque diminution du volume général des affaires a entraîné la prédominance des offres et les cours ont fléchi.

Il ne paraît plus y avoir pour le moment beaucoup de flottant sur le marché ; on en profite pour absorber ce qui reste à des prix très bas, vers 212.

Mais nous croyons savoir que la cotation assez prochaine de la Franco-Hébridaise à Bruxelles est probable. Cet événement pourrait bien marquer une reprise du titre sur un marché déblayé.

ACTIONS ET PARTS FRANCO-HÉBRIDAISE (*Le Journal des finances*, 28 septembre 1928)

Certes le marché des actions Franco-Hébridaise manquait d'activité ; et on n'est encore jamais parvenu malgré plusieurs tentatives à lui donner un peu de ton pendant un temps appréciable. Il y a quelques mois, on a poussé les cours jusqu'à 280, puis, ils se sont effrités à nouveau : 260, 250, 240, 225, 210, 186, la courbe descendante paraissait continuer, lorsqu'elle s'est relevée légèrement jusqu'au cours de 191 actuellement coté.

Il paraît que le fléchissement des prix du titre serait dû aux ventes ininterrompues d'une grosse banque de la place, souscriptrice d'origine d'un paquet de 18.000 actions, que des besoins de trésorerie inclinent à s'alléger.

Quant aux parts, elles se négocient hors cote aux environs de 400. Elles se sont échangées naguère peu au-dessous de 1.000 francs.

Ceux qui, il y a quelques mois, avaient tenté de classer le titre dans le public et que les ventes de la banque dont nous parlons plus haut ont empêché de parvenir à leurs fins, font en ce moment les morts. Ils attendent une heure propice et on dit qu'ils profitent de cette baisse considérable pour acheter quelque peu.

LE MARCHÉ DE LA FRANCO-HÉBRIDAISE (*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

L'action Franco-Hébridaise vaut 214 et la part 395. La maison Luc sert toutes les demandes.

WAIT AND SEE
(*Le Journal des finances*, 30 novembre 1928)

Les actions du nominal de 250 francs .de la Compagnie Franco-Hébridaise se traînent péniblement à 80 points au-dessous du pair.

Cette entreprise, d'origine récente, qui continue l'exploitation des plantations Kerr Brothers dans l'île de Spiritu Santo, vint pourtant au monde sous d'heureux auspices. M. [Albert] Luc lui-même, qui administre les Charbonnages du Tonkin, se penchait sur son berceau ; cet excellent parrainage a sans nul doute — certaines gens malintentionnés affirment, il est vrai, le contraire — beaucoup plus rapporté que coûté au syndicat émetteur dont M. Luc faisait d'ailleurs partie.

Certaines personnes désireraient aujourd'hui s'occuper à nouveau d'un marché tour à tour repris et abandonné quatre ou cinq fois depuis un an. Mais on veut racheter auparavant les titres de M. Luc. Des cours bas, le plus bas possible, sont favorables au marchandage bien compréhensible des acheteurs éventuels.

Quant aux parts, dont une vingtaine de mille sur trente mille sont encore concentrées dans cinq ou six mains, on s'en occuperait un peu plus tard.

(Le Journal des finances, L'Information financière, économique et politique, 22 mars 1929)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie générale franco-hébridaise s'est tenue le 10 mars et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1938, se soldant par un bénéfice net de 1.092.210 fr., affecté aux amortissements.

(Le Journal des finances, 22 mars 1929)

Le marché de l'action Franco-Hébridaise est assez agité à la suite de la publication des résultats. L'assemblée du 16 mars a approuvé les comptes au 30 juin 1928 faisant apparaître un bénéfice net de 1.092.210 fr., affecté en totalité aux amortissements. Le rapport indique que la société a pu améliorer sa main-d'œuvre et aborder le plan d'extensions. Il a été expédié 507.739 kilos de coprah, cacao et coton, mais les prix ont subi d'importantes variations. Des efforts se poursuivent pour rendre plus étroite la solidarité entre les Compagnies exploitant dans les mêmes régions. D'autre part, la société a été pressentie par un groupe spécialisé dans les affaires minières pour céder le droit de recherches sur les tréfonds de ses propriétés.

Compagnie générale franco-hébridaise
(La Journée industrielle, 18 juillet 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 16 juillet, a approuvé l'acte de fusion intervenu entre la société et la Société française des Nouvelles-Hébrides comportant l'absorption de la Compagnie Générale Franco-Hébridaise .par la S. F. N. H.

La Compagnie Générale Franco-Hébridaise fait apport de tout son actif à la Société Française des Nouvelles-Hébrides, à charge par cette dernière de payer le passif et les frais de la liquidation et moyennant l'attribution de 11.650 actions de 500 fr.

entièrement libérées à remettre aux actionnaires de la C. G. F. H. en proportion des titres possédée par eux, et de 5.840 parts bénéficiaires à répartir entre les porteur de parts de la C. G. F. H.

En conséquence de cette fusion, l'assemblée a voté la dissolution anticipée de la compagnie.

La Société française des Nouvelles-Hébrides, au capital 8 millions, qui doit également absorber la Compagnie Agricole et Minière des Nouvelles-Hébrides et la Compagnie Coloniale de Vaté, prend ainsi la direction des principales entreprises françaises de culture aux Nouvelles-Hébrides.

En rémunération des deux apports ci-dessus. il est prévu l'attribution : à la Compagnie Agricole et Minière des Nouvelles-Hébrides, de 23.000 actions et de 11.530 parts bénéficiaires ; à la Compagnie Coloniale de Vaté, de 5.250 actions et de 2.630 parts.

À la suite de ces fusions, le nouveau groupement comprendra une superficie totale de 521.400 hectares dont 3.610 hectares cultivés ont fourni pour la dernière récolte 1.157 tonnes de coprah et 557 t. de cacao.

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANCO-HÉBRIDAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1930)

L'assemblée générale des porteurs de parts tenue le 26 juillet a ratifié les décisions prises par l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 16 juillet dernier, concernant l'apport de l'actif social à titre de fusion à la Société Française des Nouvelles-Hébrides, et les avantages qui en sont la représentation, particulièrement en ce qui a trait aux parts bénéficiaires de la société absorbante à répartir entre les porteurs de parts de la Franco-Hébridaise.

SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DES NOUVELLES-HÉBRIDES
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1930)

Une loi du 21 mai 1930 a accordé, au budget spécial des Nouvelles-Hébrides, une subvention de 4.600.000 fr. pour venir en aide aux victimes du cyclone du 8 février 1928. Par arrêté du ministre des Colonies, une première répartition de 3.852.469 fr. a été décidée. En sont principalement bénéficiaires la Compagnie Agricole et Minière des Nouvelles-Hébrides, 647.500 francs ; la Société des Établissements Peyrolles, 292.083 fr. ; la [Compagnie Générale Franco-Hébridaise](#), 264.166 fr. ; les concessions Ratard, 249.416 fr. ; M. Mazoyer, 228.600 francs ; M. Houchard, 216.383 fr. ; Russel et Cie, 209.500 fr. ; Chapuy et Cie, 201.666 fr. ; MM. Wright et Calonne, 196.133 fr. ; M. Bonnace, 180.500 francs ; la Société des Iles du Pacifique, 140.000 fr., etc., etc. ;

La colonisation française
aux Nouvelles-Hébrides
par le commandant Laporte
(*Le Journal des débats*, 5 août 1930)

[...] Une assemblée générale des actionnaires de la Société française des Nouvelles-Hébrides (S. F. N. H.) a eu lieu le 23 juillet dernier pour l'absorption de la Compagnie générale franco-hébridaise, de la Compagnie agricole et minière, et de la Compagnie coloniale de Vaté. Ces deux dernières ont convoqué leurs actionnaires à une assemblée extraordinaire qui a lieu aujourd'hui.

Suite :

[Société française des Nouvelles-Hébrides.](#)